

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-neuvième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 16 décembre 2003 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 27 janvier 2004.

Procès-verbal de la deux cent soixante-neuvième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 16 décembre 2003 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BROCHU, Denis Professeur - Département des sciences administratives		X
CHAPELAIN, Louis Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique		X
GERMAIN, Jean-François Étudiant - Baccalauréat en sciences comptables	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
LACROIX, Hubert Chargé de cours	X	
OUELLETTE, Ginette Représentante des collègues	X	
RANCOURT, Francine Professeure -Département des sciences administratives	X	
WHYTE, Francis R. Recteur	X	

INVITÉ :

BOUDREAU, Claude
Directeur par intérim - Service de
l'information et des relations publiques

X

OBSERVATEUR RÉGULIER :

BEAUDOIN, Michèle
Adjointe à la gestion modulaire
Décanat des études

X

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline
Secrétaire général

X

Le recteur, monsieur Francis R. Whyte, préside l'assemblée en vertu de l'article 4.6 du Règlement de régie interne. Ce dernier constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 17 h 15.

Une présentation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sur l'« Évolution de la fréquentation des programmes à l'automne - 1992 à 2003 » a précédé la réunion du Conseil d'administration.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-huitième réunion :

2.1 Adoption

2.2 Affaires en découlant

3.- Entérinement des décisions de la deux cent quarante-quatrième réunion du Comité exécutif

4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :

4.1 Commission parlementaire sur le financement des universités

5.- Affaires générales :

5.1 Adoption des « Énoncés d'orientation 2003-2012 »

5.2 Adoption du projet de Développement académique de l'UQO - Horizon 2012

6.- Affaires académiques :

6.1 Projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2004-2005

6.2 Adoption des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) par les personnes chargées de cours

6.3 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Gérard R. Nourry

6.4 Émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et de deuxième cycle

6.5 Achat d'équipement dans le cadre de la subvention FCI du Laboratory for Characterization and Processing of Optical Components

7.- Nominations :

7.1 Nomination à la direction de modules

7.2 Nomination d'un(e) chargé(e) de cours à la Commission des études

8.- Période d'information et questions

9.- Relations de travail

10.- Prochaine assemblée

11.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-huitième réunion :

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Hubert Lacroix, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-huitième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent soixante-huitième réunion, les suites régulières ont été données.

Nominations au Conseil d'administration

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration que l'on attend toujours les décrets de nomination pour deux membres socio-économiques au Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont d'accord pour reporter l'élection à la présidence lorsque les cinq membres socio-économiques du CA seront en poste.

Direction du BLUM

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que monsieur André Manseau est entré en fonction le 15 décembre dernier à titre de directeur du BLUM.

Formation en sciences infirmières dans les Basses-Laurentides

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration qu'il procède présentement à l'analyse des ressources financières, physiques et humaines requises afin d'offrir une formation en sciences infirmières dans les Basses-Laurentides.

La décision finale devra être prise incessamment vu l'intention de l'UQO d'offrir une telle formation à Saint-Jérôme en septembre 2004.

3.- Entérinement des décisions de la deux cent quarante-quatrième réunion du Comité exécutif

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quarante-quatrième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :

4.1 Commission parlementaire sur le financement des universités

Le recteur dépose au Conseil d'administration le document de consultation du gouvernement du Québec concernant la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, laquelle siégera à partir du 17 février 2004.

La Direction de l'Université a l'intention d'y présenter un mémoire, lequel sera déposé également au Conseil d'administration.

Le recteur ajoute que les villes de Gatineau, Maniwaki et Mont-Laurier pourraient être des partenaires intéressants pour la cause de l'UQO si ces dernières acceptaient de déposer un mémoire ou d'accompagner la délégation de l'UQO lors sa comparution devant ladite Commission.

5.- Affaires générales :

5.1 Adoption des « Énoncés d'orientation 2003-2012 »

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration que depuis le milieu des années 1990, l'Université du Québec en Outaouais a connu, dans le sillon des énoncés d'orientation 1996-2002, une progression importante, notamment en ce qui concerne le nombre et la variété de ses programmes et le financement externe de la recherche. Les énoncés 1996-2002 sont maintenant échus, et

de nouveaux énoncés couvrant la période 2003-2012 ont été élaborés dans le cadre d'un large processus de consultation.

Le recteur mentionne que ces nouveaux énoncés, d'ordre assez général, vont camper le fonctionnement et les développements de l'Université jusqu'en 2012.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 269-CA-3922 concernant l'adoption des énoncés d'orientation de 2003-2012 de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Jean-François Germain quitte la réunion.

5.2 Adoption du projet de Développement académique de l'UQO - Horizon 2012

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément au Règlement général 8 de l'Université du Québec sur la planification stratégique, un document de planification académique a été développé en parallèle aux Énoncés d'orientation 2003-2012, lequel servira de guide en matière de développement de la formation et de la recherche.

Ledit document intitulé « Développement académique de l'UQO - Horizon 2012 » couvre la même période que les énoncés d'orientation, mais fera l'objet d'une révision périodique, soit trois cycles de planification triennale.

Le recteur mentionne qu'un troisième document plus technique est en rédaction, il s'agit d'un plan de développement des ressources humaines et physiques, lequel doit obligatoirement accompagner les projets de développement académique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 269-CA-3923 concernant l'adoption du document « Développement académique de l'Université du Québec en Outaouais - Horizon 2012 », laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires académiques :

6.1 Projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2004-2005

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres du Conseil d'administration que par sa

résolution 267-CA-3882, le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais fixait à 170 le nombre de postes de professeur pour l'année 2004-2005 (excluant les trois postes de professeur régulier créés pour les professeurs Luc Chaput et Paul Legris du Département des sciences administratives et Bernard Dumouchel du Département des sciences de l'éducation ainsi que deux postes de professeur régulier financés par les Chaires de recherche du Canada des professeurs Wojtek Bock et Louis Favreau, mais incluant 1 poste de professeur régulier en vue d'une Chaire de recherche du Canada en réussite scolaire et 1 poste de professeur régulier en vue d'une Chaire de recherche du Canada en santé psychosociale : enfance-jeunesse).

Conformément à la clause 8.03 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a discuté avec les directeurs de département réunis, du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2004-2005, et au sein de chaque département, de la répartition par secteur disciplinaire des postes existants.

Suite à ces discussions qui se sont faites en lien avec la Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2004-2005 (résolution 267-CA-3870), un projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2004-2005 a été soumis à la Commission des études.

La Commission des études ayant recommandé au Conseil d'administration d'adopter le projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2004-2005 qui lui a été soumis, les membres du Conseil d'administration sont invités à se prononcer à cet égard.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Hubert Lacroix, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 269-CA-3924 concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2004-2005, laquelle est jointe en appendice.

6.2 Adoption des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) par les personnes chargées de cours

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres du Conseil d'administration que la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais précise à l'article 7 que, pour être éligible à l'attribution de charges de cours, toute personne chargée de cours ou toute personne doit satisfaire aux exigences de qualification pour l'enseignement.

L'article 7 de ladite convention collective prévoit également que, les assemblées départementales qui désirent modifier des exigences de qualification pour l'enseignement ou en adopter de nouvelles à l'égard de nouveaux cours ou de cours modifiés doivent les afficher au département et les soumettre par courrier électronique aux personnes chargées de cours, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires.

Cette procédure ayant été respectée, la mise à jour des exigences de qualification pour l'enseignement, des cours dont le Département de relations industrielles assume la responsabilité, a été présentée à la Commission des études, laquelle a formulé une recommandation d'adoption au Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont priés d'adopter les exigences de qualification pour l'enseignement.

Après délibérations, sur proposition de madame Ginette Ouellette, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 269-CA-3825 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - **Département de relations industrielles**, laquelle est jointe en appendice.

6.3 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Gérard R. Nourry

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que la convention collective des professeurs définit le « professeur associé » comme étant la personne qui tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'Assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et par conséquent ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du Conseil d'administration sont priés de d'attribuer du statut de professeur associé à monsieur Gérard R. Nourry.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 269-CA-3926 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Gérard R. Nourry, laquelle est jointe en appendice.

6.4 Émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et de deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que conformément à la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts, la Commission des études a recommandé au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier cycle et de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Hubert Lacroix, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 269-CA-3927 concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de premier cycle et de deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

6.5 Achat d'équipement dans le cadre de la subvention FCI du Laboratory for Characterization and Processing of Optical Components

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a accordé une subvention d'un montant maximal de 384 030 \$ pour la mise en place d'une infrastructure de recherche pour le projet intitulé du *Laboratory for Characterization and Processing of Optical Components*, dont le directeur de projet est le professeur Tinko Eftimov.

La subvention est destinée à l'achat d'une série d'équipements ou de systèmes de valeur variable et dont un dépasse le pouvoir de signature de 100 000 \$ délégué aux cadres supérieurs.

Le système concerné est un appareil appelé *Femtosecond* dont le coût est d'environ 110 000 \$, incluant les taxes.

Le Conseil d'administration est prié d'autoriser le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à procéder à l'achat dudit équipement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 269-CA-3928 concernant l'achat d'équipement dans le cadre de la subvention FCI du *Laboratory for Characterization and Processing of Optical Components*, laquelle est jointe en appendice.

7.- Nominations :

7.1 Nomination à la direction de modules

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le

mandat intérimaire des professeurs à la direction des modules suivants est venu à échéance le 15 décembre 2003 :

- Module des sciences sociales ;
- Unité de gestion des études de premier cycle en arts.

La procédure habituelle d'élection ayant été suivie, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche propose au Conseil d'administration d'entériner la nomination de la candidate ou du candidat désigné selon le module.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 269-CA-3929 concernant la nomination à la direction du Module des sciences sociales (**Daniel Tremblay**) laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 269-CA-3930 concernant la nomination à la direction de l'Unité de gestion des études de premier cycle en arts (**Ginette Bernier**), laquelle est jointe en appendice.

7.2 Nomination d'un(e) chargé(e) de cours à la Commission des études

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que suite à la perte de qualité de madame Monique Bourget, qui siégeait à titre de représentante des chargés de cours à la Commission des études, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, lors de son Assemblée générale tenue le 24 novembre 2003, a nommé madame Caroline Cyr pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 17 décembre 2003 au 16 décembre 2005.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Hubert Lacroix, appuyée par madame Ginette Ouellette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 269-CA-3931 concernant la nomination d'une chargée de cours à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (**Caroline Cyr**), laquelle est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Salaires des cadres

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources dépose au Conseil d'administration les échelles salariales des cadres pour la période du 1^{er} décembre 2002 au 30 novembre 2003.

Lesdites échelles salariales sont attribuées par un pointage réparti dans quatre catégories de cadre et ce, selon la méthode d'évaluation Hay du réseau de l'Université du Québec.

Formation en langues autres que le français

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration qu'il déposera aux instances décisionnelles de l'UQO, en début d'année 2004, son Rapport sur la formation en langues autres que le français accompagné de ses recommandations.

9.- Relations de travail

En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du Conseil d'administration sont priés de quitter la réunion.

Les membres discutent de stratégie de négociation et du déroulement des négociations avec le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais concernant le renouvellement de leur convention collective échu le 31 mai 2003.

10.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le mardi 27 janvier 2004 à 16 h 30.

11.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Ginette Ouellette, appuyée par monsieur Denis Dubé, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 10.

Original signé par :

Le président, Francis R. Whyte
Le secrétaire, Micheline Bondu